

Note descriptive

Demande dérogatoire à la protection du Goéland leucophée Grandes Cabanes du Vaccarès Sud



I. Contexte

Le domaine des Grandes Cabanes du Vaccarès Sud (Grandes Cabanes), localisé sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer en Camargue, est intégré dans un ensemble de zones humides de plusieurs milliers d'hectares, situé entre les bourrelets alluviaux du Petit Rhône et la dépression centrale du delta représentée par l'étang du Vaccarès. Les Grandes Cabanes bénéficient d'inventaires et de mesures de protection multiples : ZNIEFF terrestre de type I et de type II, ZPS et ZSC Camargue, zone centrale de la Réserve de Biosphère Camargue, zone Ramsar Camargue et dans le périmètre du Parc naturel régional de Camargue.

D'une superficie de 473 ha, le site offre une remarquable mosaïque de milieux doux et saumâtres (sansouïres, montilles, pelouses, jonchaies, baisses, mares temporaires ou encore des ripisylves) qui abritent de nombreuses espèces floristiques et faunistiques à forte valeur patrimoniale, notamment l'avifaune nicheuse et hivernante.

Cette situation en fait un lieu très favorable pour les laro-limicoles (avocette, sternes, mouettes et goélands), populations en déclin dont il est nécessaire d'améliorer la conservation sur le long terme en s'appuyant sur un réseau de sites fonctionnels sur l'ensemble du pourtour méditerranéen français. En effet, le **déclin des effectifs de laro-limicoles coloniaux** est causé notamment par la disparition des îlots de reproduction, la **compétition avec le Goéland leucophée**, le dérangement des colonies, l'urbanisation et la fréquentation du littoral, associés à de faibles succès de reproduction. La viabilité de ces espèces est dépendante de l'existence d'îlots de nidification favorables à leur installation (notamment augmentation de la productivité grâce à l'isolement vis-à-vis des prédateurs).

Par ailleurs, ces espèces sont très mobiles et pionnières quant au choix du site de nidification et peuvent donc rapidement, d'une année sur l'autre, coloniser de nouveaux îlots. En conséquence, ce groupe d'espèces a besoin d'un réseau de sites adaptés à leur reproduction sur l'ensemble du pourtour méditerranéen.

Face à ce constat, dans le cadre du programme européen Life+ ENVOLL (2013-2018), un premier îlot a été aménagé en 2016 sur le marais de la Sigoulette avec l'appui technique de l'association des Amis des Marais du Vigueirat, coordinatrice du Life. Un second îlot sera construit en 2021 sur un marais attenant (Costière) afin de maintenir une capacité d'accueil chaque année en alternant les assecs de ces deux marais.

En 2017, les premières installations ont lieu avec 36 couples de Mouette rieuse, 27 de Sterne pierregarin, 4 de Sterne hansel et 22 d'Echasse blanche. En 2018, ce sont 180 couples de Sterne hansel, 60 de Sterne pierregarin, 2 de Mouette melanocéphale et 20 de Mouette rieuse qui ont été recensées.

Malheureusement, en **2019 et 2020 la présence d'un couple de Goéland leucophée** a retardé l'installation ce qui, associé à du dérangement et la prédation des œufs par les goélands, a conduit à **l'abandon de l'îlot**.

Il est nécessaire de réduire les atteintes du Goéland leucophée sur les autres espèces plus vulnérable afin de garantir leurs reproductions.

II. Mode opératoire

II.1 Localisation

Le demande concerne deux îlots de nidification sur les marais de la Sigoulette et de Costières du domaine des Grandes Cabanes du Vaccarès Sud.



Localisation des deux îlots de nidification pour l'aro-limicoles ciblés par la demande de dérogation espèces protégées sur le domaine des Grandes Cabanes du Vaccarès Sud



II.2 Espèce concernée

L'espèce ciblée est le Goéland leucopnée, *Larus michahellis* : grand représentant de la famille des Laridés (68cm en moyenne) blanc aux ailes grises avec des pattes jaunes et un bec jaune orangé avec une tâche rouge. Espèce protégée, il n'est cependant pas considéré comme patrimonial de par son abondance et son impact sur les autres espèces.

Opportuniste et montrant une grande capacité d'adaptation, il s'alimente de manière très varié (poissons, déchets, charognes, œufs et poussins, etc.) et peut nicher sur des supports variés contrairement aux autres espèces qui nécessitent des conditions particulières (par exemple des îlots nus à substrat coquillier isolé dans l'eau).

Quasiment disparu au début du XXème siècle, il est devenu très abondant voire surabondant localement. Un comptage triennal des effectifs de la côte méditerranéenne française est effectué, le dernier en 2018 comptait plus 9000 couples.

Cette espèce hivernant sur site, les couples s'installent en hiver et les premières pontes commencent à la fin de l'hiver (mars). Au retour de migrations des autres espèces, les couples sont déjà sur nids et entrent en compétition avec les autres espèces. Certaines colonies arrivent malgré tout à s'installer mais les œufs et poussins seront alors prédatés par le goéland. C'est une des premières causes du déclin des espèces patrimoniales.

II.3 Protocole d'intervention

Sur les Grandes Cabanes, actuellement 1 couple est concerné par l'opération mais cela peut augmenter de manière non prévisible et notamment après la construction du deuxième îlot.

Le protocole s'effectuera en plusieurs phases progressives chaque année :

- 1. **Destruction des nids** dès le cantonnement des individus sur les îlots, si cela n'est pas suffisant :
- 2. **Destruction des œufs** par destruction physique, si cela n'est pas suffisant :
- 3. **Tirs** sur les adultes

L'effarouchement peut être efficace s'il est associé à de l'empoisonnement. Pour autant la méthode est très chronophage et ne semble pas pertinente dans cette configuration (1 seul couple sur un îlot).

Si la destruction des œufs n'est pas efficace les premières années, une stérilisation par aspersion d'huile de maïs sur les œufs pourra être utilisée (méthode expérimentée par le CEN LR et le Siel dans le cadre des opérations de gestion du goéland sur les étangs palavasiens).

Les adultes ne seront pas empoisonnés pour éviter des impacts secondaires, le faible nombre d'individus permettant une sélection par tirs.

Les interventions seront réalisées par des **inspecteurs de l'environnement de l'OFB**.

II.4 Durée de la demande

Le Goéland leucopnée est une espèce longévive très fidèle à son site de reproduction, son décantonnement nécessite donc des interventions pluriannuelles.

Les actions seront effectuées entre mars et juin 2021 à 2024. Avec demande de prolongation si nécessaire.

La première année 2021 ne pourra accueillir de colonie car les deux marais seront à sec pour restauration et création de l'îlot de nidification de Costière. Pour autant la Sigoulette sera en eau en fin d'hiver / début de printemps et le couple de goéland pourra s'y installer durant l'hiver, les opérations de destruction pourront donc commencer en 2021.

II.5 Mesures conjointes

Au vu de l'état de conservation du Goéland leucophée, il n'est pas prévu de mesures compensatoires pour cette espèce. Pour autant, ces interventions auront **un effet positif sur les autres espèces** de laro-limicoles patrimoniaux. Afin de protéger au maximum ces colonies, des **clôtures de protection** contre les prédateurs terrestres seront également mises en place.

Parallèlement aux opérations de régulation, un **suivi de la reproduction et des interventions** sera effectué chaque année. Les résultats seront transmis de manière annuelle à la DDTM.

III. Tableau récapitulatif

Date	Remarques
Localisation	Grandes Cabanes du Vaccarès Sud (13460)
Espèce concernée	Goéland leucophée pour atteinte à la faune
Durée de la demande	2021 à 2024
Protocole d'intervention	De manière progressive : destruction des nids, destruction des œufs et tirs des adultes sur les 2 îlots ciblés
Personnes mandatées	En interne, inspecteurs de l'environnement OFB
Mesures compensatoires	Favoriser la reproduction d'espèces d'intérêt patrimonial
Rendu des opérations	Rapport annuel des interventions et du succès de reproduction des autres espèces

IV. Références

- Life + ENVOLL :

Journée technique « Aménagement des îlots »

Journée technique « Protection des îlots »

Résultats de la nidification sur le pourtour méditerranéen 2018 (dernier recensement triennale en Camargue) et 2019 (CEN LR)

- Scher O. et S. Lafont (2016). Gestion expérimentale du Goéland leucophée (*Larus michahellis*) sur les sites à laro-limicoles patrimoniaux. Bilan du programme 2007-2016. CEN LR & Siel, 42p.